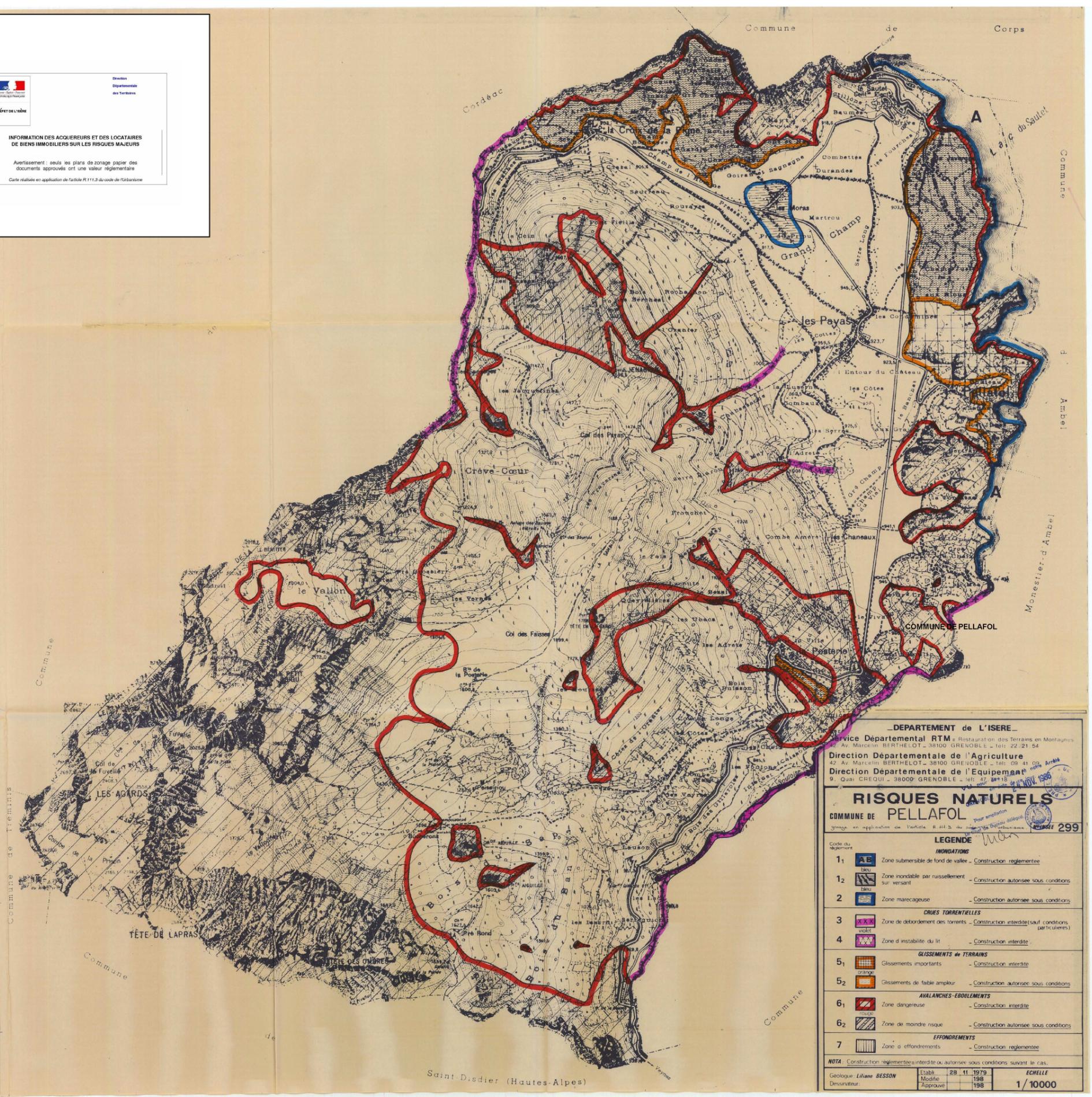




Division
Départementale
des Territoires

**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS**

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des
documents approuvés ont une valeur réglementaire
Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme



DEPARTEMENT de L'ISERE
Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22.21.54
Direction Départementale de l'Agriculture
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47.22.15

COMMUNE DE PELLAFOL
Zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

RISQUES NATURELS
N° 299

LEGENDE

Code de zonage	Description	Construction
1	Zone submersible de fond de vallée	Construction réglementée
12	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse	Construction autorisée sous conditions
3	Zone de débordement des torrents	Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit	Construction interdite
5 ₁	Glissements importants	Construction interdite
5 ₂	Glissements de faible ampleur	Construction autorisée sous conditions
6 ₁	Zone dangereuse	Construction interdite
6 ₂	Zone de moindre risque	Construction autorisée sous conditions
7	Zone à effondrements	Construction réglementée

NOTA Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 28.11.1979	Echelle: 1/10000
Desurveillanceur:	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	